

ANNEXE VII

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV =	Ch x	$\frac{Y}{F'}$	935,00	x	$\frac{0,525}{3,578} =$	137,19 Kg
Essieu(x) AR	Ch AR =	Ch x	$\frac{F' - Y}{F'}$	935,00	x	$\frac{3,578 - 0,525}{3,578} =$	797,81 Kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC) :

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	1 320,00	Kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =	1 020,00	Kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :		
	p.AV =	150,00	Kg		p.AR =	75,00	Kg
	Ch AV =	137,19	Kg		Ch AR =	797,81	Kg
	PT AV total =	1 607,19	Kg		PT AR total =	1 892,81	Kg
	PT AV autorisé =				PT AR autorisé :		
	Minimal (2) =				Minimal (2)		
	Maximal (2) =	1 850,00	Kg		Maximal (2) :	2 060,00	Kg

Fait à SAUTRON le 22/12/05

Signature et cachet

CARROSSERIE DROUET

S.A. au capital de 40.000 €

ZA de Tournebride

44880 SAUTRON

Tél. 02 40 63 15 13 - Fax 02 40 63 60 54

APE 342 A - Siret 394 622 179 00023

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule. Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans le cas contraire, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisnes mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.